

OFFICE DU SPORT, MECENAT DE COMPETENCE

SI ON PROFITAIT DU MECENAT DE COMPETENCE ?

MECENAT DE COMPETENCE

Le mécénat de compétences permet à une entreprise de mettre le savoir-faire de ses collaborateurs à disposition d'un projet d'intérêt général pour quelques heures, quelques jours ou même quelques mois. Comment ça fonctionne ? Quels types d'entreprises sont concernés ? Comment en bénéficier en tant que salariés ? On vous dit tout sur le mécénat de compétences !

Définition du mécénat de compétence

Le mécénat consiste, pour une entreprise, à soutenir librement un projet ou une cause d'intérêt général (restauration de bâtiments publics, restauration d'oeuvres d'art, etc.) grâce à des dons notamment financiers ou techniques.

Dans le cas du mécénat de compétences, le principe est le même, à ceci près qu'il s'agit, pour l'entreprise, de **mettre les compétences de ses salariés à disposition de la cause d'intérêt général**. Il s'agit donc d'une forme de mécénat en nature.

Cette formule se développe de plus en plus, notamment dans les entreprises de plus de 100 salariés. Selon une [étude de l'Admical](#), 24.000 entreprises en France le pratiquent déjà.

Les formes de mécénat de compétences

La prestation de services

L'entreprise fournit gracieusement à l'association ou l'institution bénéficiaire un service spécifique, ou réalise une tâche prédéfinie. Exemple : une entreprise générale de bâtiment restaure un bâtiment public, une agence de communication réalise le site Internet d'une Association sportive, un salarié effectue du mentorat pour une association, etc.

Le prêt de main-d'œuvre

L'entreprise mécène met temporairement un ou plusieurs de ses salariés à la disposition de l'organisme bénéficiaire qui devra superviser leur travail et veiller au

respect des conditions de travail du salarié. L'entreprise mécène reste néanmoins le seul employeur du salarié du point de vue juridique et social.

Quels sont les avantages du mécénat de compétences ?

Pour le salarié :

- **Le sens** : à une époque où les salariés ont de plus en plus besoin de trouver du sens dans leur travail, effectuer des missions de mécénat de compétences est un excellent moyen d'avoir un véritable impact positif sur le monde et de changer son quotidien en faisant quelque chose qui a du sens sans pour autant en passer par la case « je quitte tout ».
- **Le développement de compétences** : le fait de travailler sur des problématiques très différentes de celles que vous êtes habitué à traiter au quotidien est enrichissant et vous permet d'acquérir de nouveaux savoirs et compétences.

Pour l'entreprise mécène :

- **L'impact social** : le mécénat de compétences est une manière de s'engager et de défendre des valeurs en apportant son aide et son expertise à un organisme qui en a besoin.
- **L'image de marque** : c'est également une occasion de valoriser sa réputation en agissant positivement et gracieusement.
- **La défiscalisation** : le mécénat de compétences est défiscalisé et permet à l'entreprise de déduire 60% des salaires des salariés en mission, au prorata des heures de travail proposées gracieusement.

Pour l'organisme bénéficiaire :

- **Un expertise gratuite** : recevoir le soutien d'un expert est essentiel pour progresser et poser un regard neuf sur son activité. Cela permet de prendre conscience de ses failles et de ses erreurs, d'évoluer et de progresser.
- **L'acquisition de nouveaux atouts** : bien sûr, bénéficier de conseils ou de prestations gratuites est essentiel pour des organismes à but non lucratifs. Accueillir son public dans un lieu nouvellement restauré, faire bénéficier ses membres de conseils gracieux ou pouvoir communiquer grâce à un nouveau site Internet, c'est un atout indéniable.